

NOTICE EXPLICATIVE

ÉLECTIONS CONSULAIRES


Pour élire vos représentants à la Chambre de métiers et de l'artisanat, vous pouvez choisir l'une des trois options suivantes : le **vote électronique** (en ligne), le **vote par correspondance** (par voie postale, sans frais), ou le **vote physique** (en vous déplaçant dans le bureau de vote qui vous est attribué).

COMMENT VOTER par correspondance ?

Vote possible à partir du 1er octobre et jusqu'au 25 octobre inclus.

01

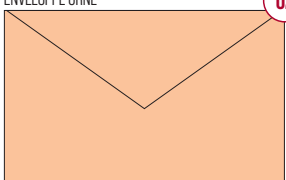
BULLETIN



01 | CHOISISSEZ VOTRE BULLETIN

02

ENVELOPPE URNE



02 | INSÉREZ-LE DANS L'ENVELOPPE URNE

03 | INSÉREZ L'ENVELOPPE URNE DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE T

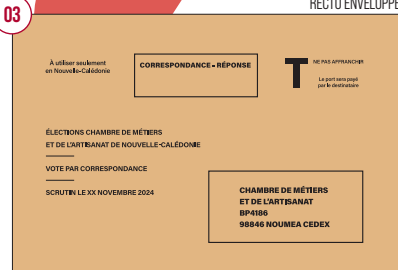
04 | INSÉREZ LA COPIE DE VOTRE PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ DANS L'ENVELOPPE-RÉPONSE T

05 | SIGNEZ L'ENVELOPPE T AU VERSO

ATTENTION !
L'ENVELOPPE URNE
NE DOIT CONTENIR
QU'UN SEUL BULLETIN
ET AUCUN AUTRE
DOCUMENT


03

RECTO ENVELOPPE T



03 | FERMEZ ET POSTEZ L'ENVELOPPE T SANS L'AFFRANCHIR.


04



04 | SIGNEZ L'ENVELOPPE T AU VERSO

05

VERSO ENVELOPPE T



05 | FERMEZ ET POSTEZ L'ENVELOPPE T SANS L'AFFRANCHIR.

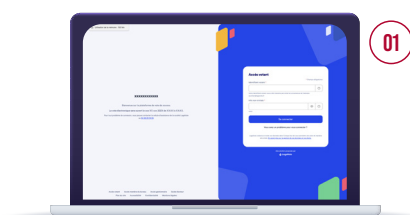


RETROUVEZ ICI VOS IDENTIFIANTS PERSONNELS

- Votre IDENTIFIANT vote électronique :
- Votre N° RIDET :
- Votre bureau de vote attribué :

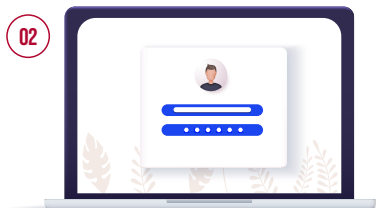
COMMENT VOTER en ligne ?

Vote possible à partir du 1er octobre et jusqu'au 25 octobre inclus.



01

01 | RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE MOBILE OU DE VOTRE ORDINATEUR : cma-nc.legavote.fr



02

02 | IDENTIFIEZ-VOUS AVEC :

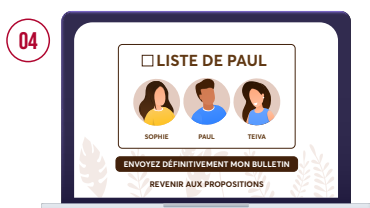
- Votre identifiant vote électronique
- Votre numéro de RIDET

(voir l'encadré au verso de cette page)



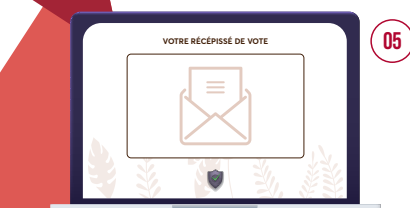
03

03 | CHOISISSEZ LA CANDIDATURE SOUHAITÉE PUIS CLIQUEZ SUR « étape suivante »



04

04 | RELISEZ LE CONTENU DE VOTRE BULLETIN AVANT DE CLIQUER SUR « Envoyer définitivement mon bulletin »



05

05 | VOTRE RÉCÉPISSÉ DE VOTE S'AFFICHE À L'ÉCRAN

Pour toute difficulté technique, contactez la Chambre de métiers et de l'artisanat au 28 23 37 ou elections@cma.nc

COMMENT VOTER en bureau de vote ?

Vote physique possible uniquement le mardi 05 novembre

01 | MUNISSEZ-VOUS D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
Passeport ou carte d'identité

02 | RENDEZ-VOUS DANS VOTRE BUREAU DE VOTE
Le bureau de vote qui vous est attribué est mentionné au recto de cette Notice.
Horaires d'ouverture des bureaux de vote disponibles sur www.cma.nc